

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL  
DE LALUQUE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID : 040-200046266-20250416-LAL\_DL5\_160425-DE



N° 5

**Objet : Participations statutaires de l'exercice 2025**

Le 16 avril 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Paul CARRERE
- M. Henri BEDAT
- Mme Dominique DEGOS
- Mme Monique LUBIN
- M. Damien DELAVOIE

**Représentant la Communauté de communes du Pays Tarusate :**

- M. Laurent CIVEL
- M. Christophe MARTINEZ
- M. Dominique UROLATEGUI

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Magali VALIORGUE

Etaient également présents :

- Mme Angélique CAPDEVIELLE, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes du Pays Tarusate
- Pour la SATEL : M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPUY pour le Pôle « Syndicats Mixtes »

..../....



VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E**

- de fixer à 140 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025 comme suit :
  - 98 000,00 € pour le Département des Landes (70 %),
  - 42 000,00 € pour la Communauté de communes du Pays Tarusate (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE